

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 100

14 janvier 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|----------------------------------------------------------|------|-------------------------------------------------------|------|
| Arcturus Investment Holding S.A. | 4789 | Jiang Nan S. à r.l. | 4756 |
| Aux Délices d'Asie s.à.r.l. | 4787 | Jowa Europe S.à r.l. | 4788 |
| Barley Investment Holding S.A. | 4798 | Kaiserkarree S.à r.l. | 4754 |
| Bless S.A. | 4793 | La Tabathèque S.à r.l. | 4773 |
| Carré Rouge S.A. | 4793 | La Tabathèque S.à r.l. & Cie S.C.S. | 4764 |
| Carré Rouge S.A. | 4797 | LEG II Laatzén S.à r.l. | 4798 |
| Carré Rouge S.A. | 4798 | LICO | 4789 |
| Cedarville S.à r.l. | 4764 | Maison et Jardin S.à r.l. | 4756 |
| Centralis Immobilière S.à r.l. | 4781 | Miso Holding S.A. | 4782 |
| De Herrero S.A. - FIS | 4794 | Mondial-Immobilière S.A. | 4764 |
| De Herrero S.A. - FIS | 4797 | Montmelian Luxembourg S.à r.l. | 4794 |
| De Longhi Household S.A. | 4790 | Moonline Investment S.A. | 4788 |
| Deltservice S.à.r.l. | 4781 | Muellux Holding Company II S.à r.l. | 4756 |
| Dynamo Finance S.A. | 4792 | Navron Alpha S.à r.l. | 4773 |
| Dynamo Finance S.A. | 4793 | Navron Alpha S.à r.l. | 4773 |
| E.E.C. - European Eastern Company Hold- ing S.A. | 4787 | Nemo S.à.r.l. | 4764 |
| E.E.C. - European Eastern Company Hold- ing S.A. | 4760 | New Yorker Luxembourg S.à r. l. | 4760 |
| E.E.C. - European Eastern Company Hold- ing S.A. | 4760 | Novamil Invest S.A. | 4788 |
| E.E.C. - European Eastern Company Hold- ing S.A. | 4760 | Opportunity Investment S.A. | 4789 |
| E.E.C. - European Eastern Company Hold- ing S.A. | 4760 | Pétrusse Participations S.A. | 4788 |
| Elisabeth Holding S.A. | 4800 | RCP (Lux) Holdings S.à r.l. | 4781 |
| Elisabeth Holding S.A. | 4800 | SGC International S.A. | 4787 |
| eRep Online S.à.r.l. | 4788 | Sicri S.A. | 4793 |
| Fantini Finance S.A. | 4800 | Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris IV S.à r.l. | 4790 |
| Fibor S.A. | 4792 | Tabalux Import S.A. | 4764 |
| Geosite S Sàrl | 4790 | Transglobal Properties Limited S.A. | 4773 |
| HEDF-France, S.à r.l. | 4793 | Verrinvest Luxembourg S.A. | 4789 |

Kaiserkarree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.437.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.140.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 132.440, and

CR KaiserKarree Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Edward Steichen, L-2546 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 132.783,

both here represented by Mr. Jérémie Schaeffer, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two (2) proxies established on November 25, 2009.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholders of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholders, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Kaiserkarree S.à r.l." (the "Company") with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 135.140, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 18th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 294 of February 5th, 2008, which bylaws have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary of August 24th, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1918 of October 2nd, 2009.

II. The Company's share capital is currently fixed at two million six hundred and seventy-seven thousand five hundred Euro (€ 2,677,500.-) represented by one hundred and seven thousand one hundred (107,100) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of seven hundred and sixty thousand Euro (€ 760,000.-) in order to raise it from its present amount of two million six hundred seventy-seven thousand five hundred Euro (€ 2,677,500.-) to three million four hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (€ 3,437,500.-) by the creation and issuance of thirty thousand four hundred (30,400) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (the "New Shares").

Subscription - Payment

- TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe for fifteen thousand two hundred (15,200) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up in the amount of three hundred and eighty thousand Euro (€ 380,000.-) by contribution in cash in the same amount;

- CR KaiserKarree Holding S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe for fifteen thousand two hundred (15,200) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up in the amount of three hundred and eighty thousand Euro (€ 380,000.-) by contribution in cash in the same amount.

The total amount of seven hundred and sixty thousand Euro (€ 760,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary, who expressly acknowledges it.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5.1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is fixed at three million four hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (€ 3,437,500.-) represented by one hundred and thirty-seven thousand five hundred (137,500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the persons appearing, who is known to the notary by his/her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.440, et

CR KaiserKarree Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25, rue Edward Steichen, L-2546 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.783,

toutes les deux ici représentées par M. Jérémie Schaeffer, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données le 25 novembre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Kaiserkarree S.à r.l." (la " Société "), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.140, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 294 du 5 février 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 24 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1918 du 2 octobre 2009.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux millions six cent soixante-dix-sept mille cinq cents Euro (€ 2.677.500,-) représenté par cent sept mille cent (107.100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent soixante mille Euro (€ 760.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent soixante-dix-sept mille cinq cents Euro (€ 2.677.500,-) à trois millions quatre cent trente-sept mille cinq cents Euro (€ 3.437.500,-) par la création et l'émission de trente mille quatre cents (30,400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune (les " Nouvelles Parts ").

Souscription - Libération

- TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., précité, déclare souscrire à quinze mille deux cents (15,200) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libérer intégralement pour un montant de trois cent quatre-vingts mille Euro (€ 380.000,-) par apport en numéraire du même montant.

- CR KaiserKarree Holding S.à r.l., précité, déclare souscrire à quinze mille deux cents (15,200) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libérer intégralement pour un montant de trois cent quatre-vingts mille Euro (€ 380.000,-) par apport en numéraire du même montant.

Un montant de sept cent soixante mille Euro (€ 760.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le reconnaît expressément.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5.1. des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à trois millions quatre cent trente-sept mille cinq cents Euro (€ 3.437.500,-) représenté par cent trente-sept mille cinq cents (137.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: J. SCHAEFFER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 décembre 2009. Relation : LAC/2009/51659. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010001968/124.

(090195733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Jiang Nan S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 35, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002602/10.

(090195547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Maison et Jardin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 24, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 46.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002603/10.

(090195549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Muellux Holding Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.969.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December.

Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Muellux Holding Company I S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, not yet registered with the Luxembourg register of commerce and companies,

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, by virtue of a proxy given under private seal on 16 December 2009.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company Muellux Holding Company II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, not yet registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de

commerce et des sociétés"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 4 December 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at USD 25,000.- (twenty-five thousand United States dollars), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares of USD 1.- (one United States dollar) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital by USD 7,212,410.- (seven million two hundred twelve thousand four hundred ten United States dollars) so as to raise it from its present amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States dollars) represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares with a par value of USD 1.- (one United States dollar) each to USD 7,237,410.- (seven million two hundred thirty-seven thousand four hundred ten United States dollars) by the creation and issue of 7,212,410 (seven million two hundred twelve thousand four hundred ten) new shares with a par value of USD 1.- (one United States dollar) each.

2. Subscription and payment by contribution in kind of (i) 42,550,000 (forty-two million five hundred fifty thousand) shares with a nominal value of GBP 1.- (one Great Britain pound) each in the capital of Mueller Europe Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Oxford Street, Bilston, West Midlands, WV14 7DS, registered in England and Wales under Company number 3316088, and (ii) notes.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

4. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The corporate capital of the Company is increased by USD 7,212,410.- (seven million two hundred twelve thousand four hundred ten United States dollars) so as to raise it from its present amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States dollars) to USD 7,237,410.- (seven million two hundred thirty-seven thousand four hundred ten United States dollars) by the creation and issue of 7,212,410 (seven million two hundred twelve thousand four hundred ten) new shares with a par value of USD 1.- (one United States dollar) each, together with an aggregate share premium of USD 64,911,700.- (sixty-four million nine hundred eleven thousand seven hundred United States dollars).

All the new shares have been entirely subscribed by Muellux Holding Company I S.à r.l., prenamed, and they have been paid-up for their par value together with an aggregate share premium of USD 64,911,700.- (sixty-four million nine hundred eleven thousand seven hundred United States dollars) by a contribution in kind consisting of (i) 42,550,000 (forty-two million five hundred fifty thousand) shares with a nominal value of GBP 1.- (one Great Britain pound) each in the capital of Mueller Europe Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Oxford Street, Bilston, West Midlands, WV14 7DS, registered in England and Wales under Company number 3316088 (the "Shares"), and (ii) Notes (as such term is defined in the Transfer Agreement), pursuant to the terms and conditions of the transfer agreement signed between Muellux Holding Company I S.à r.l. and the Company on 16 December 2009 (the "Transfer Agreement").

It results from a management valuation report (the "Valuation Report") signed on 16 December 2009 by Kent McKEE, Hugo FROMENT and Cédric CARNOYE, acting in their capacity as managers, that:

"For the purposes of the value of the transferred Shares and rights and obligations under the Notes, which will be transferred to the Company, in exchange for new shares to be issued by the Company, we value the net value of the transfer of the Shares and all of the Transferor's rights and obligations under the Notes to the Company at an aggregate amount of USD 72,124,110.- (seventy-two million one hundred twenty-four thousand one hundred ten United States dollars), which we certify true and correct and to correspond at least to the total value of the new 7,212,410 (seven million two hundred twelve thousand four hundred ten) shares with a par value of USD 1.- (one United States dollar) each to be issued by the Company to the Transferor, together with an aggregate share premium of USD 64,911,700.- (sixty-four million nine hundred eleven thousand seven hundred United States dollars)."

It results from the Transfer Agreement relating to the Notes that:

"a. the Transferor owns the Shares and the Notes and has the legal authority to transfer the Shares and its rights and obligations under the Notes;

b. the Shares are fully paid-up in the aggregate amount of GBP 42,550,000.- and are actually registered in the name of the Transferor;

c. there exists no pre-emption right nor any right on the Shares by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;

d. the Shares and the Notes are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and/or the Notes and the Shares and/or the Notes are not subject of any attachment; the Transferor's rights on the Notes are unconditional and not subject to any restriction, dissolution or nullification whatsoever;

e. the claims of the Transferor under the Notes are certain and not disputed;

f. with the signature of this Agreement and the realization of the steps set forth therein all the legal and regulatory aspects relating to the transfer of the Shares and of all of the Transferor's rights and obligations under the Notes have been complied with."

Such Transfer Agreement and Valuation Report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at USD 7,237,410.- (seven million two hundred thirty-seven thousand four hundred ten United States dollars), represented by 7,237,410 (seven million two hundred thirty-seven thousand four hundred ten) shares with a par value of USD 1.- (one United States dollar) each, all subscribed and fully paid-up."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A COMPARU:

Muellux Holding Company I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, pas encore immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg,

ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 16 décembre 2009.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme sus-mentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Muellux Holding Company II S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, pas encore immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 décembre 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est fixé à USD 25.000,- (vingt-cinq mille US dollars), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de USD 7.212.410,- (sept millions deux cent douze mille quatre cent dix US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 25.000,- (vingt-cinq mille US dollars) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de USD 1,- (un US dollar) chacune à USD 7.237.410,- (sept millions deux cent trente-sept mille quatre cent dix US dollars) par la création et l'émission de 7.212.410 (sept millions deux cent douze mille quatre cent dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune, avec une prime d'émission s'élevant à USD 64.911.700,- (soixante-quatre millions neuf cent onze mille sept cent US dollars).

2. Souscription et libération moyennant apport en nature de (i) 42.550.000 (quarante-deux millions cinq cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de GBP 1,- (un livre Sterling) chacune dans le capital de Mueller Europe Limited, une société incorporée sous le droit anglais et gallois, ayant son siège social à Oxford Street, Bilston, West Midlands, WV14 7DS, enregistrée en Angleterre sous le numéro 3316088 et (ii) promesses écrites de paiement.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de USD 7.212.410,- (sept millions deux cent douze mille quatre cent dix US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 25.000,- (vingt-cinq mille US dollars) à USD

7.237.410,- (sept millions deux cent trente-sept mille quatre cent dix US dollars) par la création et l'émission de 7.212.410 (sept millions deux cent douze mille quatre cent dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune, avec une prime d'émission s'élevant à USD 64.911.700,- (soixante-quatre millions neuf cent onze mille sept cent US dollars).

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Muellux Holding Company I S.à r.l., préqualifiée, et elles ont été libérées pour leur valeur nominale avec une prime d'émission s'élevant à USD 64.911.700,- (soixante-quatre millions neuf cent onze mille sept cent US dollars) par un apport en nature de (i) 42.550.000 (quarante-deux millions cinq cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de GBP 1,- (un livre Sterling) chacune dans le capital de Mueller Europe Limited, une société constituée sous le droit anglais et gallois, ayant son siège social à Oxford Street, Bilston, West Midlands, WV14 7DS, enregistrée en Angleterre sous le numéro 3316088 (les "Actions") et (ii) promesses écrites de paiement (les "Notes", telles que définies dans la Convention de Transfert), conformément aux termes et conditions d'une convention de transfert signée entre Muellux Holding Company I S.à r.l. et la Société en date du 16 décembre 2009 (la "Convention de Transfert").

Il résulte d'un rapport d'évaluation de la gérance (le "Rapport d'Evaluation") signé en date du 16 décembre 2009 par Kent McKEE, Hugo FROMENT et Cédric CARNOYE, agissant en leur qualité de gérants, que:

"Pour les besoins de l'évaluation des Actions et des droits et obligations d'après les Notes, qui seront apportés à la Société, en échange de nouvelles parts sociales à émettre par la Société, nous évaluons la valeur nette du transfert des Actions et de tous les droits et obligations de l'Apporteur d'après les Notes à la Société à la valeur totale de USD 72.124.110,- (soixante-douze millions cent vingt-quatre mille cent dix US dollars), ce que nous certifions véritable et correct et correspondant au moins à la valeur totale des 7.212.410 (sept millions deux cent douze mille quatre cent dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune à émettre par la Société à l'Apporteur, avec une prime d'émission s'élevant à USD 64.911.700,- (soixante-quatre millions neuf cent onze mille sept cents US dollars)."

Il résulte de la Convention de Transfert que:

"a. l'Apporteur est propriétaire des Actions et des Notes et a la pouvoir juridique de transférer les Actions et ses droits et obligations d'après les Notes;

b. les Actions sont intégralement libérées pour un montant total de GBP 42.550.000,- et sont actuellement enregistrées au nom de l'Apporteur;

c. il n'existe pas de droit de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que les Actions lui soient transférées;

d. les Actions et les Notes ne sont grevées ni d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les Actions et/ou les Notes et les Actions et/ou les Notes ne sont pas soumises à un gage; les droits de l'Apporteur sur les Notes sont inconditionnels et soumis à aucune restriction, dissolution ou nullité de quelque nature que ce soit;

e. les créances de l'Apporteur en vertu des Notes sont certaines et non contestées;

f. avec la signature de la Convention de Transfert et de la réalisation des démarches y prévues, il a été fait droit aux différentes exigences légales et réglementaires en relation avec le transfert des Actions et de tous les droits et obligations de l'Apporteur d'après les Notes."

La Convention d'Apport et le Rapport d'Evaluation, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 7.237.410,- (sept millions deux cent trente-sept mille quatre cent dix US dollars), représenté par 7.237.410 (sept millions deux cent trente-sept mille quatre cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Chantrain, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15646. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010002981/190.

(090197553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

E.E.C. - European Eastern Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 36.614.

Les comptes annuels au 31 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010002604/12.

(090195479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

E.E.C. - European Eastern Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 36.614.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010002605/12.

(090195481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

E.E.C. - European Eastern Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 36.614.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010002606/12.

(090195483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

New Yorker Luxembourg S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 150.065.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den dritten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg,

ist erschienen:

Die Gesellschaft „NEW YORKER Retail International GmbH“, mit Sitz in D-38112 Braunschweig, Hansestraße, 48, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Braunschweig, Abteilung B, Nr. HRB 201683,

hier vertreten durch Herrn John WEBER, beruflich wohnhaft in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift erstellt in Braunschweig, am 12. Oktober 2009,

welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt ist, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Komparentin gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter, der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen, aufgrund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmangengesellschaft zu werden, durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist der Groß- und Einzelhandel mit Textilien aller Art, Accessoires und Schuhen, ferner deren Herstellung sowie die Vornahme sämtlicher damit zusammenhängenden wirtschaftlichen Betätigungen in diesem Geschäftsbereich auch durch Franchise und andere Kooperationsformen.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: „New Yorker Luxembourg S.à r.l.“.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt einhunderttausend Euro (100.000,- €) und ist in einhundert (100) Anteile zu je tausend Euro (1.000,- €) eingeteilt. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenstücken zu stellen, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die

Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, geleitet und verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen.

Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer bei der Ausübung ihres Amtes keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse. 1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von der Mehrheit der Gesellschafter die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung oder das Gesetz würden anders bestimmen.

3. Beschlüsse betreffend die Abänderung der Statuten sind nur rechtswirksam wenn sie von allen Gesellschaftern angenommen werden.

4. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar-Bilanz. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 18. Auflösung-Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2009.

Zeichnung und Einzahlung

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von der Gesellschaft „NEW YORKER Retail International GmbH“, vorgeannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass die Summe von einhunderttausend Euro (100.000,- €) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausend zweihundert Euro (1.200,- €) geschätzt.

Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Therese.

2) Als Geschäftsführer der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:

- Herr Friedrich Georg KNAPP, Geschäftsmann, geboren in Bad Hersfeld (D) am 6. Mai 1951, wohnhaft in D-38124 Braunschweig, Höxterweg, 5;

- Herr Dr Florian Tobias KALL, Geschäftsmann, geboren in Krefeld-Ürdingen (D) am 3. Februar 1968, wohnhaft in D-38106 Braunschweig, Gaußstraße, 28;

- Frau Helene STEINER, geborene BACKER, Geschäftsfrau, geboren in Kronach (D) am 2. November 1960, wohnhaft in D-96450 Coburg, Ölsch, 35;

- Herr Holger MEISSNER, Geschäftsmann, geboren in Bremen (D) am 12. März 1968, wohnhaft in D-38102 Braunschweig, Wolfenbütteler Straße, 12.

Die Geschäftsführer haben die Befugnisse wie in Artikel 12 der Satzung erwähnt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten, insbesondere bei Verfügungshandlungen, rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Komparentin darauf hingewiesen, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Vertreter der Komparentin ausdrücklich anerkennen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Vertreter der Komparentin, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Weber, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 décembre 2009. LAC/2009/52323. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie -

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010002951/170.

(090196514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Nemo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 66.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002607/10.

(090195484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Tabalux Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 15, rue Jean-Pierre Michels.
R.C.S. Luxembourg B 89.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002608/10.

(090195486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Mondial-Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 15, rue Jean-Pierre Bausch.
R.C.S. Luxembourg B 38.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002613/10.

(090195488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

La Tabathèque S.à r.l. & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 15, rue Jean-Pierre Bausch.
R.C.S. Luxembourg B 29.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002615/10.

(090195491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Cedarville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 150.059.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the ninth day of December.

Before us Maître KESSELER Francis, notary, residing in ESCH-SUR-ALZETTE, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Credit Suisse Trust Limited as Trustee of the Abergavenny Trust, a Trust administrated and existing under the laws of New Zealand, the Trustee being organized under the laws of New Zealand, registered with the New Zealand Companies Office under company number 1245275, having its registered address at Level 15, West Plaza, Cnr Albert & Fanshawe Streets, Auckland, New Zealand here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee residing in Differdange, by virtue of a proxy, given in Auckland, on December 8th, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Cedarville Limited (the "Company"), an exempted company with limited liability, incorporated on 28 April 1994 under the laws of the Isle of Man with registered office at 38/40 Victoria Street, Douglas, Isle of Man, to be transferred to the Grand Duchy of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder acknowledges (i) the resolution of the board of managers of the Company deciding to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company from the Isle of Man to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (ii) that all necessary steps in the Isle of Man to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg have been taken.

Second resolution

The sole shareholder hereby approves such transfer of the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of nationality of the Company into Luxembourg nationality.

Third resolution

The sole shareholder approves the balance sheet of the Company dated 1 December 2009, as opening balance sheet of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The sole shareholder acknowledges that the Company shall continue to exist as the same legal entity in the form of a société à responsabilité limitée.

Fifth resolution

The sole shareholder decides that the Company's name will be "Cedarville S.à r.l."

Sixth resolution

The sole shareholder decides, on the basis of the opening balance sheet to (i) change the currency of subscribed share capital of the Company from GBP into EUR and to, (ii) increase the issued share capital of the Company by an amount of three hundred twenty four thousand eight hundred and thirty eight Euros and seventy nine cent (EUR 324,838.79) so as to raise it from its current amount of two Euros and twenty one cent (EUR 2.21) up to three hundred twenty four thousand eight hundred forty one Euros (EUR 324,841) and by issuing three hundred twenty four thousand eight hundred forty one (324,841) shares with a par value of one Euro (EUR 1), paid up through a conversion of retained earnings into share capital in an amount of three hundred twenty four thousand eight hundred thirty eight Euros and seventy nine cents (EUR 324,838.79) to the share capital of the Company. The newly issued shares are subscribed by the sole shareholder.

The existence and the value of the above contribution appears from the aforementioned balance sheet.

Seventh resolution

The sole shareholder decides to modify the corporate purpose of the Company as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes"

Eighth resolution

The sole shareholder decides that the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers.

Ninth resolution

The sole shareholder decides that the financial year of the Company shall commence on 1st January and end on 31st December of the same year.

Tenth resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder decides to restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Cedarville S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at three hundred twenty four thousand eight hundred forty one Euro (EUR 324,841) represented by three hundred twenty-four thousand eight hundred forty-one (324,841) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least ten (10) business days (meaning a day (other than a Saturday, Sunday or a public holiday) on which banks in London, New York, Luxembourg, Cyprus and Moscow are normally open for the conduct of general banking business) in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing each person taking part in the meeting (i) to hear the other participating managers and (ii) to address each of the other participating managers simultaneously. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held in this way shall be deemed to take place at the place where the largest group of managers is assembled or, if no such group is readily identifiable, at the place from where the chairman of the meeting participates at the start of the meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers. There shall be given to each manager the minutes of every meeting of the board of managers as soon as reasonably practicable.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 20. Each year on 31st December the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Eleven resolution

The registered office of the Company shall be at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

Twelve resolution

The following person(s) are appointed managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Johan Dejans, employee, born on 17 November 1966 in Aarschot, Belgium, having his professional address at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Mr Richard Brekelmans, employee, born on 12 September 1960 in Amsterdam, The Netherlands, having his professional address at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.336, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Credit Suisse Trust Limited agissant en qualité de Trustée du trust Abergavenny Trust, un Trust administré et existant selon les lois de Nouvelle Zélande, inscrite au "New Zealand Companies Office" sous le numéro de société 1245275, ayant son siège social à Level 15, West Plaza, Cnr Albert & Fanshawe Streets, Auckland, Nouvelle Zélande, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration donnée à Auckland, le 08 décembre 2009.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour "être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Cedarville Limited (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée le 28 avril 1994 sous les lois de l'Île de Man, ayant son siège social à 38/40 Victoria Street, Douglas, Île de Man qui sera transférée au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

La comparante, détenant la totalité des parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique prend acte (i) des résolutions du conseil de gérance de la Société décidant de transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société de l'Île de Man à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que toutes les mesures nécessaires ont été prises à l'Île de Man afin de transférer le siège statutaire ainsi que l'administration centrale de la Société à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide par la présente d'approuver le transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg ainsi que le changement de nationalité de la Société en la nationalité luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'approuver le bilan de la Société en date du 1^{er} décembre 2009 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'associé unique prend acte du fait que la Société continuera d'exister en tant que personne morale sous la forme d'une société à responsabilité limitée

Cinquième résolution

L'associé unique décide que la dénomination sociale de la société deviendra "Cedarville S. à r.l."

Sixième résolution

L'associé unique décide, sur base du bilan d'ouverture, de (i) convertir la devise du capital social de la société de GBP en EURO et (ii) d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois cent vingt-quatre mille huit cent trente-huit euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 324.838,79) pour le porter de son montant actuel de deux euros et vingt et un cents (EUR 2,21) à trois cent vingt-quatre mille huit cent quarante et un euros (EUR 324.841,-) par l'émission de trois cent vingt-quatre mille huit cent quarante et une (324.841) parts sociales d'une valeur d'un un euro (EUR 1,-) chacune, payées par une conversion des bénéfices non-répartis au capital social d'un montant de trois cent vingt-quatre mille huit cent trente-huit euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 324.838,79). Les nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique.

L'existence et la valeur de la prédite contribution résulte du bilan susmentionné.

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets."

Huitième résolution

L'associé unique décide que la Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la seule signature d'un des gérants.

Neuvième résolution

L'associé unique décide que l'année sociale de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de même l'année.

Dixième résolution

Suite notamment aux résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de reformuler les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Cedarville S. à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trois cent vingt-quatre mille huit cent quarante et un euros (EUR 324.841,-), représenté par trois cent vingt-quatre mille huit cent quarante et une (324.841) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par les associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la seule signature d'un des gérants.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins dix (10) jours ouvrés (soit un jour (à l'exclusion du samedi, dimanche ou d'un jour férié) où les banques sont normalement ouvertes pour le cours normal des affaires à Londres, New York, Luxembourg, Chypre et Moscou) avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent (i) s'entendre les unes les autres et (ii) s'adresser les unes aux autres simultanément. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu à l'endroit où le plus grand nombre de gérants étaient réunis ou, si un tel groupe ne peut être identifié, à l'endroit où se trouve le président du conseil en début de réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance. Il sera donné à chacun des gérants les procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance dès que la chose sera matériellement possible.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à "l'assemblée générale des associés" devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 21. Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Onzième résolution

L'adresse de la société est fixée au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Douzième résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Johan Dejans, employé, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgium, avec adresse professionnelle à 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- M. Richard Brekelmans, employé, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.336, ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes est évalué environ à trois mille euros (EUR 3.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15432. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010002849/446.

(090196501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

La Tabathèque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 15, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 114.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002616/10.

(090195493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Navron Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.095.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ostara Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010002622/13.

(090195505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Navron Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ostara Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010002623/13.

(090195507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Transglobal Properties Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.083.

STATUTES

In the year two thousand nine.

On the eleventh day of December.

Before us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, with registered office in Panama, Salduba Building, 53rd Street East, duly represented by M. Reno Maurizio TONELLI, by virtue of a proxy dated December 10, 2009,
2. Mr Reno Maurizio TONELLI, "licencié en sciences politiques", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
3. Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of "TRANSGLOBAL PROPERTIES LIMITED S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 3,000,000 (three Million Euro) to be divided into 300,000 (three hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on December 11, 2014, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the office of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1st Tuesday of the month of June, at 10.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been subscribed to as follows:

| Subscribers | Number of shares | Amount subscribed to and paid up in EUR |
|-----------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------|
| 1. ODESSA SECURITIES S.A., prenamed | 3,098 | 30,980 |
| 2. Reno Maurizio TONELLI, prenamed | 1 | 10 |
| 3. Pierre LENTZ, prenamed | 1 | 10 |
| TOTAUX | 3,100 | 31,000 |

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand Euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Reno Maurizio TONELLI "licencié en sciences politiques", born on January 12, 1955 in Cesena; Italy, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Mr Thierry FLEMING, "ncié en sciences commerciales et financiers", born on July 24, 1948 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Mr Pierre LENTZ "licencié en sciences économiques", born on April 22, 1959 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Mr Reno Maurizio TONELLI has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties, whom are known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille neuf.

Le onze décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ODESSA SECURITLES S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, ici représentée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 10 décembre 2009,

2. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TRANSGLOBAL PROPERTIES LIMITED S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros) qui sera représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 11 décembre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites comme suit par:

| Souscripteurs | Nombre d'actions | Montant souscrit et libéré en EUR |
|---------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------|
| 1. ODESSA SECURITIES S.A., préqualifiée | 3.098 | 30.980 |
| 2. Reno Maurizio TONELLI, prénommé | 1 | 10 |
| 3. Pierre LENTZ, prénommé | 1 | 10 |
| TOTAUX | 3.100 | 31.000 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Italie), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Tonelli, P. Lentz, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2009. LAC/2009/54170. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €
Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010002928/396.

(090197393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

RCP (Lux) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 120.148.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RCP (Lux) Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010002624/13.

(090195509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Centralis Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.149.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002625/10.

(090195513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Deltservice S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 63.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002626/10.

(090195517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Miso Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.070.

STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le trois décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société de droit panaméen VACON PROPERTIES S.A., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (République du Panama),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante ayant requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de MISO HOLDING S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 38.000,- (trente-huit mille Euros) représenté par 3.800 (trois mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Ces actions se divisent comme suit:

- 3.100 (trois mille cent) actions de classe A;
- 100 (cent) actions de classe B;
- 100 (cent) actions de classe C;
- 100 (cent) actions de classe D;
- 100 (cent) actions de classe E;
- 100 (cent) actions de classe F;
- 100 (cent) actions de classe G;
- 100 (cent) actions de classe H;

Toute référence faite aux "actions" ci-après devra être formulée en tant que référence à la Classe d'actions A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H, dépendant du contexte.

Chaque action procure une voix à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital de la société peut être réduit par l'annulation d'actions, voire d'une ou de plusieurs classes d'actions par le remboursement et l'annulation de toutes les actions émises dans la (les) classe(s) concernée(s). L'annulation et le remboursement de classes d'actions devra être réalisé dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe H).

Dans le cas d'une réduction de capital par remboursement et annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre alphabétique inversé), la classe d'actions concernée donnera droit à ses propriétaires, au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (limité toutefois au Montant Total d'Annulation, tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires). Chaque propriétaire d'actions de la classe concernée aura le droit de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action annulée de la classe concernée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions à annuler et rembourser.

Le Montant Total d'Annulation devra être déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des comptes intermédiaires. Le Montant Total d'Annulation des classes H, G, F, E, D, C, B, et A sera le Montant Disponible de la classe d'actions concernée au moment de l'annulation de la classe d'action à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne peut jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les actions de la classe concernée annulées et remboursées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Toute décision d'achat ou de vente d'une participation ou d'un droit intellectuel au sens large doit être prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. 11 pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Les détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F, G et H bénéficieront d'un droit garanti de percevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0.25% de la valeur nominale des actions émises par la société. Les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, seront attribués aux détenteurs d'actions de Classe H.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe G bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F et G.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe F bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E et F.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe E bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D et E.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe D bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C et D.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe D, E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe C bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B et C.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe C, D, E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe B bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplé-

mentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A et B.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe B, C, D, E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe A bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Définitions

Art. 19. Montant disponible. Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris des bénéfices reportés) augmentés (i) de la prime d'émission et des autres réserves librement distribuables et (ii) suivant les cas, du montant de la réduction de capital et de la réserve disponible en relation avec la classe d'actions à annuler, mais réduits par (i) les pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts, chaque fois sur base de la situation intérimaire adéquate de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices nets (en ce compris les Bénéfices reportés)

R = primes d'émission ainsi que toute autre réserve librement distribuable

RC = Montant de la réduction de capital ainsi que de la réserve légale en relation avec la classe d'action à annuler

P = pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL = montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts.

X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les 3.800 (trois mille huit cents) actions de classes A, B, C, D, E, F, G et H ont été souscrites par la société VACON PROPERTIES S.A., préqualifiée.

Toutes les actions ont été libérées en numéraire à hauteur de 100%, de sorte que la somme de EUR 38.000,- (trente-huit mille Euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille six cent vingt-cinq euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider à L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Patrick MOINET, né le 06 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, président du Conseil d'Administration.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée REVICONSLT S.à r.l., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, Rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg numéro B139013.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

5.- Le siège social est fixé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2009. Relation GRE/2009/4615. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 16 décembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010002921/291.

(090196558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Aux Délices d'Asie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 9, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 129.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010002627/10.

(090195519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

E.E.C. - European Eastern Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 36.614.

Les comptes annuels au 31 mars 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010002631/12.

(090195478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

SGC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002633/10.

(090195455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

eRep Online S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

eRep Online Sàrl
Signature /Signature
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010002634/12.

(090195456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Novamil Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010002635/10.

(090195458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Moonline Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOONLINE INVESTMENT S.A.
P. STANKO / A. GRAZIANO
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010002636/12.

(090195459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Pétrusse Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETRUSSE PARTICIPATIONS S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010002637/12.

(090195460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Jowa Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Masato YAMAMOTO

Liquidator

Référence de publication: 2010002638/11.

(090195462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Opportunity Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPPORTUNITY INVESTMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010002639/11.

(090195465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Arcturus Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.472.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Décembre 2009.

Pour Arcturus Investment Holding SA

Banque Havilland SA

Signature

Référence de publication: 2010002655/13.

(090195914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Verrinvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.891.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VERRINVEST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010002640/11.

(090195466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

LICO, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010002641/12.

(090195468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

De Longhi Household S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 95.384.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DE LONGHI HOUSEHOLD S.A.

Georges DIEDERICH / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010002642/12.

(090195469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Paris IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Geosite S Sarl).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.718.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of the month of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Sireo Immobiliefonds No. 4 SICAV-FIS", a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 100 893, represented by Maître Caroline Weber, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy, hereto annexed,

being the sole unitholder of "Sireo Immobiliefonds No. 4 Paris IV S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 27 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1312 on 29th June 2007. The articles of the Company have been amended for the last time on 11th July 2008, by deed of notary Jean-Joseph Wagner, prenamed, published in the Mémorial C number 2127 on 2nd September 2008.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole unitholder holds all five hundred (500) class A units and all five hundred (500) class B units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the Company's issued share capital by an amount of one hundred seventy-two thousand Euro (EUR 172,000) represented by six thousand eight hundred eighty (6,880) units divided into three thousand four hundred forty (3,440) class A units and three thousand four hundred forty (3,440) class B units of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each so as to bring the unit capital from currently twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) to one hundred ninety-seven thousand Euro (EUR 197,000).

2. Subscription by the sole unitholder of the Company of the new six thousand eight hundred eighty (6,880) units divided into three thousand four hundred forty (3,440) class A units and three thousand four hundred forty (3,440) class B units for a total subscription price of one hundred seventy-two thousand Euro (EUR 172,000) and payment thereof in cash.

3. Amendment of article 5 of the articles of incorporation as a result of the adoption of agenda item 1.

Consequently the following resolutions have been passed:

First resolution

The sole unitholder resolved to increase the unit capital by an amount of one hundred seventy-two thousand Euro (EUR 172,000) represented by six thousand eight hundred eighty (6,880) units divided into three thousand four hundred forty (3,440) class A units and three thousand four hundred forty (3,440) class B units of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each so as to bring the unit capital from currently twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) to one hundred ninety-seven thousand Euro (EUR 197,000).

Second resolution

The sole unitholder resolved to subscribe to all six thousand eight hundred eighty (6,880) new units, divided into three thousand four hundred forty (3,440) class A units and three thousand four hundred forty (3,440) class B units, for a total subscription price of one hundred seventy-two thousand Euro (EUR 172,000) and to pay them up entirely in cash.

Proof of payment of one hundred seventy-two thousand Euro (EUR 172,000) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Third resolution

The sole unitholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The unit capital is fixed at one hundred ninety-seven thousand Euro (EUR 197,000) represented by three thousand nine hundred forty (3,940) class A corporate units and three thousand nine hundred forty (3,940) class B corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxy holder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxy holder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

"Sireo Immobiliefonds No. 4 SICAV-FIS", une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 100 893, représentée par Maître Caroline Weber, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, ci-annexée,

étant l'associé unique de "Sireo Immobiliefonds No. 4 Paris IV S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée par acte notarié le 27 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 1312 du 29 juin 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2127 du 2 septembre 2008.

La comparante déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales de classe A et toutes les cinq cents (500) parts sociales de classe B émises à ce jour par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points à l'ordre du jour.

2. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Augmentation du capital social d'un montant de cent soixante-douze mille Euros (172.000 EUR), représenté par six mille huit cent quatre-vingt (6.880) parts sociales divisées en trois mille quatre cent quarante (3.440) parts sociales de classe A et trois mille quatre cent quarante (3.440) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune afin de porter le capital social actuel de vingt-cinq mille Euros (25.000 EUR) à cent quatre-vingt dix-sept mille Euros (197.000 EUR).

2. Souscription par l'associé unique de la Société des six mille huit cent quatre-vingt (6.880) nouvelles parts sociales, divisées en trois mille quatre cent quarante (3.440) parts sociales de classe A et trois mille quatre cent quarante (3.440) parts sociales de classe B, pour un prix total de souscription de cent soixante-douze mille Euros (172.000 EUR) et paiement en espèces de ce dernier.

3. Modification de l'article 5 des statuts en conséquence de l'adoption du point 1 à l'ordre du jour.

En conséquence, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cent soixante-douze mille Euros (172.000 EUR), représenté par six mille huit cent quatre-vingt (6.880) parts sociales divisées en trois mille quatre cent quarante (3.440) parts sociales de classe A et trois mille quatre cent quarante (3.440) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune afin de porter le capital social actuel de vingt-cinq mille Euros (25.000 EUR) à cent quatre-vingt dix-sept mille Euros (197.000 EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de souscrire toutes les six mille huit cent quatre-vingt (6.880) nouvelles parts sociales, divisées en trois mille quatre cent quarante (3.440) parts sociales de classe A et trois mille quatre cent quarante (3.440) parts

sociales de classe B pour un prix total de souscription de cent soixante-douze mille Euros (172.000 EUR) et de les payer intégralement en numéraire.

La preuve du paiement des cent soixante-douze mille Euros (172.000 EUR) a été donnée au notaire soussigné, qui l'établit expressément.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui se lit comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt dix-sept mille Euros (197.000 EUR), représenté par trois mille neuf cent quarante (3.940) parts sociales de classe A et trois mille neuf cent quarante (3.940) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune".

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WEBER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14572. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010002866/122.

(090197542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Fibor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 88.769.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIBOR S.A.

Angelo DE BERNARDI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010002643/12.

(090195470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Dynamo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 91.777.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DYNAMO FINANCE S.A.

Régis DONATI / Daniele MARIANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010002644/12.

(090195471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

HEDF-France, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.127.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif du 31/12/2008 (Rectificatif du dépôt du bilan du 31/12/2008 déposé le 17/06/2009 N° L090088174.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2010002645/12.

(090196255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Dynamo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 91.777.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DYNAMO FINANCE S.A.

Régis DONATI / Daniele MARIANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010002646/12.

(090195472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Bless S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.422.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2010002647/11.

(090196238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Carré Rouge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 70.461.

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010002650/10.

(090196137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Sicri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 134.585.

Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SICRI S.A.
Régis DONATI / Louis VEGAS-PIERONI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010002649/12.

(090195473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

De Herrero S.A. - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 133.026.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE HERRERO S.A. - FIS

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010002651/12.

(090195474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Montmelian Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.187.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 129.614.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of the month of November,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Redington Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of EUR 51,200, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 99194;

hereby represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given on November 18, 2009.

which proxy, signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Montmelian Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of EUR 31,672, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 129 614, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 21 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1790, of 23 August 2007, and whose articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1945, of 11 September 2007 (the Company).

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of one million one hundred and fifty-five thousand three hundred and twenty-eight Euro (EUR 1,155,328.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand six hundred and seventy-two Euro (EUR 31,672.-) to an amount of one million one hundred and eighty-seven thousand Euro (EUR 1,187,000.-) by the issuance of two hundred and eighty-eight thousand eight hundred and thirty-two (288,832) new class B shares, two hundred and eighty-eight thousand eight hundred and thirty-two (288,832) new class C shares, two hundred and eighty-eight thousand eight hundred and thirty-two (288,832) new class D shares and two hundred and eighty-eight thousand eight hundred and thirty-two (288,832) new class E shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Company's articles, as amended (collectively the New Shares).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for all the New Shares and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of the receivables denominated Tranches B, C, D and E (collectively, the Receivable) owned by the Sole Shareholder towards the Company.

The Sole Shareholder declares that the Receivable has, as of the date hereof, a fair market value in an aggregate amount of eleven million three hundred and thirty-three thousand two hundred and forty-seven Euro (EUR 11,333,247.-), to be allocated as follows:

(i) one million one hundred and fifty-five thousand three hundred and twenty-eight Euro (EUR 1,155,328.-) shall be allocated to the Company's share capital account; and

(ii) ten million one hundred and seventy-seven thousand nine hundred and nineteen Euro (EUR 10,177,919.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The Sole Shareholder further declares that:

- it is the full owner of the Receivable;
- it is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to him;

It results from the certificate issued on the date hereof by the management of the Company that, as of the date hereof:

- the Sole Shareholder is the registered owner of the Receivable;
- the Receivable is worth at least eleven million three hundred and thirty-three thousand two hundred and forty-seven Euro (EUR 11,333,247.-), this estimation being derived from a balance sheet of the Company drawn up as per September 30, 2009 established in accordance with applicable generally accepted accountancy principles (the Balance Sheet), it being understood that since September 30, 2009 until and including the date hereof, no event which could have had a significant effect on the values shown in the Balance Sheet has occurred.

The Balance Sheet and the certificate, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The issued capital of the Company is set at one million one hundred and eighty-seven thousand Euro (EUR 1,187,000.-) represented by twenty thousand (20,000) class A shares, two hundred and ninety-one thousand seven hundred and fifty (291,750) new class B shares, two hundred and ninety-one thousand seven hundred and fifty (291,750) new class C shares, 291,750 new class D shares and two hundred and ninety-one thousand seven hundred and fifty (291,750) new class E shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1) and each fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in Articles 25 and 26 of these Articles of Association.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 4,800.-.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Redington Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), avec un capital social de EUR 51.200, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99194;

représentée aux fins des présentes par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, aux termes d'une procuration donnée le 18 novembre 2009;

ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Montmelian Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de EUR 31.672, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129 614, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1790 du 23 août 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant du 27 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1945 du 11 septembre 2007 (la Société).

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales composant le capital social de la Société;

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million cent cinquante-cinq mille trois cent vingt-huit Euros (EUR 1.155.328,-) fin de le porter de son montant actuel de trente et un mille six cent soixante-douze Euros (EUR 31.672,-) à un montant d'un million cent quatre-vingt-sept mille Euros (1.187.000,-) par l'émission de deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent trente-deux (288.832) parts sociales de catégorie B, deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent trente-deux (288.832) parts sociales de catégorie C, deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent trente-deux (288.832) parts sociales de catégorie D et deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent trente-deux (288.832) parts sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), ayant les droits et privilèges qui leur sont attachés suivant les statuts de la Société, tels que modifiés (les Nouvelles Parts).

Subscription - Payment

L'Associé Unique, représenté comme décrits ci-avant, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts et les libérer par un apport en nature consistant en les créances dénommées Tranches B, C, D et E (globalement, la Créance) détenue par l'Associé Unique sur la Société.

L'Associé Unique déclare que la Créance a, ce jour, une valeur de marché d'un montant total de onze millions trois cent trente-trois mille deux cent quarante-sept Euros (EUR 11.333.247,-) qui sera affectée de la manière suivante:

(i) Un million cent cinquante-cinq mille trois cent vingt-huit Euros (EUR 1.155.328,-) sont affectés au compte capital social de la Société;

(ii) Dix millions cent soixante-dix-sept mille neuf cent dix-neuf Euros (EUR 10.177.919,-) sont affectés au compte prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique déclare en outre que:

- il est le propriétaire de la Créance;
- il est la seule titulaire des droits sur la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;
- la Créance n'est pas grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Créance et la Créance n'est sujette à aucune saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que la Créance lui soit cédée.

Il résulte du certificat délivré par la gérance de la Société qu'à ce jour:

- l'Associé Unique est inscrit dans les livres de la Société comme le propriétaire de la Créance;
- la Créance a une valeur au moins égale à onze millions trois cent trente-trois mille deux cent quarante-sept Euros (EUR 11.333.247,-) cette estimation étant basé sur le bilan du 30 septembre 2009 de la Société établi conformément aux principes comptables généralement acceptés (le Bilan), étant entendu que du 30 septembre 2009 jusqu'à la date de ce jour, aucun évènement qui pourrait avoir eu un effet significatif sur les valeurs déclarées dans le Bilan n'est apparu.

Le Bilan et le certificat, après signature ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à un million cent quatre-vingt-sept mille Euros (EUR 1.187.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie A, deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante (291.750) parts sociales de catégorie B, deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante (291.750) parts sociales de catégorie C, deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante (291.750) parts sociales de catégorie D et deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante (291.750) parts sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi et à l'exception des droits afférents aux distributions de dividendes ou l'attribution du boni de liquidation par la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que prévu aux Articles 25 et 26 des présents statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale."

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 4.800,-.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte et interprétation donnée à la comparante connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50955. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010002871/177.

(090196508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Carré Rouge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 70.461.

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010002652/10.

(090196139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

De Herrero S.A. - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 133.026.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE HERRERO S.A. - FIS

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010002653/12.

(090195475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Carré Rouge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.
R.C.S. Luxembourg B 70.461.

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010002654/10.

(090196141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Barley Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 80.014.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Décembre 2009.

Pour Barley Investment Holding SA

Banque Havilland SA

Signature

Référence de publication: 2010002656/13.

(090195916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

LEG II Laatzten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 105.046.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of the month of November.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"LaSalle Euro Growth II S.C.A.", a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 86 223,

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Luxembourg,
by virtue of a proxy established under private seal.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LEG II Laatzten S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 105 046, incorporated by a notarial deed on 6 December 2004, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 280 of 30 March 2005. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on 19 October 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 40 of 8 January 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Resolution

The sole partner decides to amend the corporate object of the Company and to subsequently amend article 2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 2. Corporate object.** The corporate object of the Company is:

- the acquisition, management and operating (by lease or otherwise) of a shopping centre complex located within Leine Center in Laatzten, Hanover, Germany,
- any real estate related operations, in particular real estate promoting, buildings renovation, transformation, development of existing buildings, co-ownership, sale - in part or totally - of buildings under construction (achevé à terme ou en l'état futur d'achèvement), it being understood that these operations shall be related and limited to the immovable property referred to here above.

In general, the Company may effect all industrial, commercial and financial operations, related either directly or indirectly to the corporate object described above, and in particular the promoting of real estate and immovable property and any related operations.

The Company may also borrow and raise funds in order to achieve its corporate object. It can also grant loans to its affiliates in order to achieve its corporate object.

The Company may have interests in any form and in any business, undertaking or company having an identical, analogous or related object or which are likely to support the achievement of its object.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company."

Whereof, the present deed is drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"LaSalle Euro Growth II S.C.A.", une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 86 223,

représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "LEG II Laatzen S.à r.l." ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105 046, constituée suivant acte notarié le 6 décembre 2004, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 280 du 30 mars 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant le 19 octobre 2007, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 40 du 8 janvier 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est:

- l'acquisition, la gérance et l'exploitation (par location ou autrement) d'un complexe commercial situé dans le Leine Center à Laatzen, Hanover, Allemagne,

- toutes opérations immobilières, notamment de promotion immobilière ou de rénovation d'immeubles, de transformation, d'aménagement de bâtiments existants, de mise en copropriété, de vente - par fraction ou en totalité - d'immeubles achevés à terme ou en l'état futur d'achèvement, étant précisé que ces opérations doivent se rapporter et se limiter au bien immobilier ci-dessus visé.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération industrielle, commerciale ou financière, se rattachent directement ou indirectement à son objet social tel que décrit ci-dessus, et en particulier la promotion immobilière et toute opération y relative.

La Société peut également emprunter et collecter des fonds afin de réaliser son objet social. Elle peut également octroyer des prêts à ses affiliés afin de réaliser son objet social.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, ou connexe oui qui soit de nature à favoriser la réalisation de son objet.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société."

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14582. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010002864/97.

(090197626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Fantini Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 47.188.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FANTINI FINANCE S.A.

KARA Mohammed / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010002657/12.

(090195476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Elisabeth Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.086.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Décembre 2009.

Pour Elisabeth Holding SA

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010002658/13.

(090195921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Elisabeth Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.086.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Décembre 2009.

Pour Elisabeth Holding SA

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010002659/13.

(090195925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.
